Quels enjeux pour l'enseignement et la recherche sur le site de Montpellier et la région Languedoc-Roussillon ?

L'Université Montpellier 2 a la particularité d'avoir un lien très fort avec pratiquement tous les EPST (CNRS, INSERM, IRD, INRA, INRIA) et EPIC (IFREMER, CEA, CIRAD). Ceci est dû à la forte implantation locale et régionale de ces organismes et à leur propre politique scientifique qui a conduit à l'intégration de la grande majorité des enseignants-chercheurs et des chercheurs au sein d'UMRs dépendant de plusieurs tutelles.

Le SNCS et le SNESUP sont favorables à cette politique, qui a conduit à une reconnaissance nationale et internationale des recherches menées sur le site de Montpellier, et à des enseignements de qualité.

La politique menée depuis l'adoption en 2006 de la loi Pacte pour la recherche et en 2008 de la LRU déstabilise le contexte local. Elle conduit à des dérives inacceptables sur la précarisation de l'emploi des enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs. Elle génère des concurrences intra et inter sites qui conduisent à des politiques à court terme sous la pression d'intérêts financiers, politiques ou sociétaux. Certaines thématiques scientifiques, comme certains enseignements, implantés sur plusieurs universités ou écoles désormais concurrentes voient leur développement compromis.

Nous l'avons vu lors de la réponse au projet Idex. Le site de Montpellier n'a pas été retenu dans la phase Idex 1 ni Idex 2. Nous n'en faisons pas une catastrophe, bien au contraire. Car les arguments du refus de l'Idex Montpellier ne sont pas scientifiques mais managériaux. Les projets Idex 1 et 2 de Montpellier ne sont pas acceptés parce que nous ne serions pas capable de fusionner UM1 et UM2, la question de l'UM3 n 'intéressant pas le ministère. Ce n'est pas la fusion que nous refusons, ce sont les principes actuels qu'elle mettrait en avant, basés sur la négation de la démocratie universitaire : Fondation pour piloter l'université de l'extérieur sur un périmètre dit d'excellence qui exclue une partie des recherches et des enseignements du site.

Nous refusons cette absurde mise en concurrence et préconisons une autre politique qui doit conduire à un projet ambitieux, adapté aux établissements que sont l'UM 2, les autres universités et écoles de Montpellier, et des autres sites de la région.

1.

Les acteurs de la recherche.

Si elle est une mission du chercheur et de l'enseignant-chercheur, **la Recherche est en pratique encore un droit à promouvoir**
. Les surcharges pédagogiques et administratives sont aujourd'hui un obstacle majeur suscitant souvent une auto-censure des MCF les plus consciencieux à déposer un dossier de CRCT ou de délégation. Les collègues n'ayant jamais postulé aux CRCT ou aux délégations doivent y être incités.

En effet ces **dispositifs de ressourcement scientifique doivent être privilégiés** par rapport aux décharges individuelles de service qui se sont multipliées ces dernières années attachées à des projets de recherche (ANR, appels à projets du CS). Certains en sont venus à suggérer de payer leurs décharges d'enseignement sur n'importe quel contrat, et pourquoi pas sur leurs propres salaires ? L'enseignement est une mission prioritaire des enseignants-chercheurs. Nous revendiquons un service pour tous de 125h par an pour les EC (et 250h pour les PRAG). Mais les mesures individuelles, de type chaire ou décharges « sauvages », ne font que renforcer une modulation des services déchargeant les uns pour surcharger les autres. Ces pratiques atteignent d'ailleurs vite leurs limites dans le contexte de déficit chronique en enseignants. Ainsi des collègues, attachés à leurs missions, n'ont pu en pratique utiliser leur décharge de service dûment accordée pour que soit assuré l'ensemble des enseignements dans leur département.

A contrario et conformément à notre souhait (cf profession de foi 2008) le CS a adopté une **me sure globale et systématique visant les nouveaux MCF**
recrutés. Elle
doit être maintenue
. La reconnaissance de la Recherche à l'UM2 ne passe pas par la mise en avant de « vedettes » recrutées à prix d'or (principe des chaires), mais par
l'amélioration des conditions d'exercice de tous
sur l'ensemble de nos missions.

Il nous faut accompagner l'évolution universitaire de l'IUFM par la **transformation de postes de 2nd degré en postes d'EC**. Cette possibilité doit être aussi examinée pour les PRAG docteurs de l'ensemble de l'établissement UM2 dans le respect des missions des structures d'enseignement.

La **Prime d'Excellence Scientifique**, comme toute prime, constitue une mauvaise réponse individuelle à la revendication de revalorisation salariale pour tous. Qui plus est, contrairement à la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, à laquelle elle succède et qui était fondée sur la reconnaissance d'une activité, La PES se réfère à une qualité, la fameuse et fumeuse « Excellence » difficilement mesurable. Le recours à l'évaluation d'une instance nationale est un moindre mal ; il évite un trop fort localisme. Mais contrairement au mode actuel d'attribution en vigueur à l'UM2, le niveau de la prime ne devrait pas être modulé sur une note (A, B ou C) à l'évaluation très subjective.

Le **processus de promotion de grade**, qui devrait rythmer la progression de carrière d'un enseignant-chercheur, **évolue en un concours d'obstacles** successifs avec une barre toujours plus haute (cf communiqué SNESup avril 2011). Les avis demandés lors des étapes nationale et locale se recoupent sans cohérence. Nous proposons que l'avis local remontant à l'échelon national en début de processus se limite à valider le contenu du dossier déposé. Les cadrages en vigueur actuellement à l'UM2 font assaut de surenchères dans l'énoncé des critères de promotion. Les restrictions de promotion lors de la phase locale àl'UM2 doivent être supprimées. C'est ainsi, qu'actuellement, on peut imaginer que si les candidats ne sont pas dignes... l'Université ne leur accorderait pas de promotion... même si elle disposait de possibilités (?). Un candidat effectuant parfaitement son travail sur l'ensemble de ses activités statutaires, sans sur-investissement sur l'une d'entre elles, pourrait ne jamais être éligible à une promotion de grade !

1.

Le laboratoire, lieu de solidarité.

Le **laboratoire est le lieu privilégié de la vie scientifique**. Doté d'un Conseil de Laboratoire représentatif (au moins dans les UMR), il définit sa politique scientifique au plus près des acteurs en assurant une solidarité en son sein. Les unités de recherche sont déstabilisées par la multiplication des appels d'offre irriguant prioritairement les équipes, voire les individus. Le CS doit garantir à chaque laboratoire une
proportion importante de crédits de base
liés à son projet de contractualisation dûment évalué.

Dans le même sens, et contrairement aux pratiques actuelles, les **appels à projets** ne doivent pas forcément correspondre
aux thématiques soutenues par les différents MachineX
(Labex, Equipex…). Ces structures ne doivent pas vampiriser le tissu autrement plus riche de la Recherche montpelliéraine.

Nous nous opposons en effet à toute initiative portée sur la sélection à outrance des équipes de recherches en vue de la définition d'un périmètre d'excellence, comme cela été le cas dans le processus Initiative d'Excellence. Ceci conduit à une exclusion évidente de domaines entiers d'activités pourtant reconnus sur le site. Nous nous opposons fermement au mode de gouvernance associé à ces initiatives, notamment à la création de Fondation de Coopération Scientifique de droit privé, véritable gestionnaire des moyens alloués au périmètre d'excellence. Par construction même, ce type d'instance se détourne des pratiques démocratiques qui garantissent, entre autres, l'indépendance des personnels dans leur tâche de recherche et d'enseignement.

1.

Formation et Recherche à l'UM2 et sur la Région LR.

Pôle de Formation et de Recherche. Dans notre profession de foi de 2008, nous souhaitions une **structure souple** chargée de « coordonner la Recherche » et « d'initier l'offre de formation ». Les PFR ont été une réponse trop rigide, en les transformant en lieu d'arbitrages sans les outils règlementaires (emplois, promotions et même, comités de sélection). Les missions de réflexion et d'initiative en ont souffert. Sur la formation, les PFR, ou leurs substituts à l'échelle de l'UM2, devraient avant tout favoriser le travail entre les composantes sur un même secteur disciplinaire. Une politique de site imposera une structuration plus formelle, mais il conviendra de **ne pas reconstituer de nouvelles féodalités**, en coupant les unités de recherche des instances consultatives et décisionnelles des établissements.

Pool d'experts. La désignation des Comités de Sélection devrait être du seul ressort des Pools d'Experts, et non des PFR. L'expérience montre que ce processus n'est pas toujours transparent et n'implique parfois que quelques uns. Pour cette mission, et pour d'autres, il convient de **mieux réglementer le fonctionnement des Pools d'Experts**, en précisant leurs attributions (promotions, CoSel), imposant des compte-rendus de réunion... De façon générale, la traçabilité doit être assurée au travers des discussions dans les différentes structures qui contribuent aux décisions..

Le lien Enseignement-Recherche ne se fait pas automatiquement à travers la double mission des enseignants-chercheurs. Il ne doit pas être considéré qu'au niveau Master, mais aussi au niveau Licence. En concertation avec le CEVU, le CS doit être moteur dans ce secteur en intégrant cette dimension dans d'éventuels appels à projets. On peut envisager des soutiens aux TPE (Travaux Personnels Encadrés) qui permettent aux étudiants d'être au plus tôt intégrés dans la vie des laboratoires, ou à des transferts de connaissances de la Recherche à la Licence. Comme nous le réclamions en 2008, il convient également de lever les obstacles règlementaires et de sécurité à l'accueil des étudiants de tout niveau dans les laboratoires.